

# ACTIVITÉS RÉGULÉES ET MARCHÉ dans l'Union européenne



En Europe, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les activités de production, de commercialisation et de négoce d'énergie sont en totale concurrence.



MÉDIATHÈQUE EDF - SAMUEL BOLLENDORFF

## ? COMPRENDRE

### Les missions de RTE

- > Entretien, exploitation et développer le réseau national de transport d'électricité
- > Assurer le fonctionnement et la sûreté du système électrique
- > Garantir la continuité et la qualité de fourniture d'électricité aux utilisateurs des réseaux : consommateurs industriels, distributeurs, producteurs et fournisseurs d'électricité
- > Garantir à tous les utilisateurs un accès au réseau transparent et non discriminatoire
- > Assurer l'interconnexion avec les autres réseaux de transports

### Les missions d'ERDF

- > Exploiter, entretenir et développer les réseaux français de distribution d'électricité dans le cadre d'un contrat de concession avec les collectivités locales
- > Garantir à tous les utilisateurs un accès aux réseaux transparent et non discriminatoire

La gestion des réseaux publics de transport et de distribution est confiée à des gestionnaires de réseaux indépendants et soumise à un cadre législatif et réglementaire spécifique et au contrôle de l'autorité de régulation. Ce sont des activités régulées. Quand ces gestionnaires appartiennent à un groupe exerçant aussi des activités de marché, comme EDF, ils sont filialisés et leur gestion est indépendante de celle de leur groupe, pour garantir leur neutralité dans le service rendu aux utilisateurs.

### LA DISSOCIATION DES ACTIVITÉS RÉGULÉES ET DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ D'EDF EN FRANCE

En France métropolitaine, RTE, filiale statutairement indépendante d'EDF depuis 2005, est le gestionnaire du réseau public de transport d'électricité qu'il exploite, maintient et développe. RTE est une filiale à 100 %, soumise à un cadre législatif et réglementaire qui garantit, sous le contrôle de la CRE<sup>1</sup>, son indépendance et sa neutralité (*voir site web : <http://rte-france.com>*). Le marché français des particuliers s'étant ouvert en 2007, EDF a séparé ses activités de distribution de ses activités de commerce et créé ERDF, EDF Réseau de Distribution France, le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Cette filiale également détenue à 100 % par EDF, devenue opérationnelle dès sa création, est dotée d'un Conseil de surveillance et d'un Directoire, et ses dispositions de gouvernance assurent son indépendance de gestion. Les tarifs de

transport et de distribution sont fixés par décret ministériel sur proposition de la CRE.

### LES ACTIVITÉS RÉGULÉES DANS LE RESTE DU GROUPE

Plusieurs sociétés du groupe EDF hors de France exercent une activité régulée de distribution : EDF Energy au Royaume-Uni, EnBW en Allemagne, SSE en Slovaquie et Demasz en Hongrie. Demasz et SSE ont séparé leurs activités de réseaux et leurs activités de commerce en 2007.

### LES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES INSULAIRES (SEI)

Les SEI regroupent les systèmes électriques pas ou peu interconnectés au territoire métropolitain continental : départements (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion), collectivités d'outre-mer (Saint-Barthélemy et Saint-Martin), Corse et Saint-Pierre-et-Miquelon. Ces zones bénéficient des mêmes tarifs que la France continentale alors que les coûts de production y sont bien supérieurs. Les surcoûts sont compensés par la contribution au service public de l'électricité. La concurrence entre les producteurs a été introduite dans le cadre d'appels d'offres des pouvoirs publics, EDF opérant comme acheteur unique. Séparant ses activités de marché, EDF a filialisé sa production en créant Production Électrique Insulaire (PEI).

1. Commission de régulation de l'énergie.